



Accord d'orientation stratégique Etat Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021/2027

Préambule

Dans un contexte sans précédent, caractérisé par les effets d'une crise sanitaire qui se prolonge et dorénavant par ses répercussions multiples mais majeures sur la situation économique et sociale. Dans un contexte par ailleurs marqué par une très grande incertitude, tant sur le court que le moyen terme, de nature à briser la confiance, l'Etat, la Région, après concertation avec les collectivités réunies au sein de la CTAP de Bretagne, convergent sur la nécessité d'organiser et de coordonner les réponses apportées par la puissance publique.

Ils partagent une double préoccupation.

S'inscrire dans le temps court, celui de l'immédiate exigence de mesures de relance de l'activité et d'accompagnement des acteurs confrontés à des difficultés inédites. Et tout à la fois de ne pas perdre de vue le moyen terme, c'est-à-dire l'impérieuse nécessité de poursuivre, sinon d'accélérer, les transitions en cours et la préparation de la région aux défis de demain.

Ils partagent aussi l'exigence de la meilleure coordination de l'action publique pour en renforcer l'efficacité et en assurer la bonne lisibilité pour tous, gage de confiance.

Cette exigence d'articulation de la relance immédiate avec l'accélération de la modernisation du pays structure le plan national de relance élaboré et désormais déployé par le Gouvernement. Il mobilise des enveloppes de financements sans précédent, à hauteur de 100 milliards d'euros, dont 40 proviennent du plan de relance de l'Union européenne. L'exigence complémentaire de coordination de l'action, motive l'accord de partenariat signé entre le Premier ministre et les présidents des conseils régionaux le 28 septembre dernier.

Cet accord de partenariat comporte les engagements suivants :

- Se mobiliser ensemble au service de la relance des secteurs les plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire,
- Partager les priorités stratégiques à inscrire dans les CPER et les accords de relance pour construire le « monde d'après »,
- Permettre une approche territorialisée et différenciée de la relance,
- Mobiliser davantage de moyens pour construire la relance.

Sa traduction opérationnelle se fonde sur la discussion concomitante :

- D'un accord de relance, portant sur les années 2021 et 2022, permettant d'engager immédiatement des financements massifiés pour des actions concrètes sur les territoires, au service de la reprise de l'activité économique et sociale,
- et du contrat de plan Etat-Région, permettant de programmer sur les années 2021 à 2027 un programme public d'action et d'investissement ambitieux au service des enjeux de développement de la Bretagne, en cohérence avec la mobilisation de la nouvelle génération des fonds européens 21/27.

Le présent document s'inscrit dans la dynamique nationale du plan de relance du Gouvernement et procède de cet accord de partenariat. Il en décline les orientations de manière spécifique et différenciée en Bretagne au croisement des mandats de négociation adressés par le Premier Ministre au Préfet de région et du « mandat » que les collectivités de la CTAP se sont donné à elles-mêmes lors de leur dernière réunion de juin 2020. Il s'inscrit enfin dans la cohérence du Contrat d'action public et du Pacte d'accessibilité signés en février 2019.

Ainsi ce document :

- Confirme les grandes orientations prioritaires, exprimées autour de 5 défis dans le texte de la CTAP,
- Précise l'ensemble des objectifs et des moyens financiers qui seront mobilisés dans les deux années 2021 et 2022 en Bretagne, crédits classiques ayant vocation à s'inscrire dans le CPER, crédits exceptionnels liés au plan de relance, crédits d'Etat, de l'Europe ou des collectivités locales,
- Retient les grandes orientations stratégiques du futur contrat de plan qui vient pour une part prolonger et inscrire dans la durée les impulsions des années 2021 et 2022.

Il s'agit d'un document stratégique et d'engagement politique dont la traduction opérationnelle appellera la formalisation de conventions financières ad hoc, thème par thème ou projet par projet.

Ce document est également un instrument de méthode permettant de marquer la cohérence et la convergence de l'action publique pour les années à venir. Il permet notamment de tracer le cadre stratégique dans lequel l'ensemble des contractualisations territoriales devra demain, trouver sa cohérence et son efficacité. Cette articulation sera en particulier recherchée entre plan de relance, CPER et les futurs CRTE (Contrats territoriaux de relance et de transition écologique).

Cette méthode porte par ailleurs sur un périmètre plus large que celui des seules mesures déconcentrées ou territorialisées du plan de relance national qui ne sont qu'une partie très minoritaire du plan de relance national qui mobilise 100 milliards d'euros. L'enjeu de sa réussite passe ainsi par la mise en place en région d'outils de pilotage global de ce plan, assurant à tous une bonne compréhension, une bonne information sur l'ensemble des dispositifs, leurs modalités de mise en œuvre et leur calendrier.

Enfin, le contenu de ces engagements doit être lu en complémentarité avec l'ensemble des actions conduites par l'Etat et la Région au service du maintien de l'activité, du soutien aux entreprises, aux acteurs et personnes les plus fragilisées. On fait ici référence à l'ensemble des dispositifs massivement déployés par l'Etat depuis mars dernier, chômage partiel, aides aux entreprises, action sociale... ainsi qu'à toutes les mesures adoptées par le Conseil régional à l'occasion de ses dernières sessions.

I – les engagements de l'accord de relance, inscrits dans la perspective du CPER

Ils s'inscrivent dans les 5 défis majeurs retenus par la position commune de la CTAP.

1 - Le premier défi est celui de la géographie péninsulaire de la Bretagne.

C'est sa spécificité majeure et l'un des premiers sujets de préoccupation de nos concitoyens. Cela fait du raccordement et de l'accessibilité un combat permanent et essentiel. Le Pacte d'accessibilité en formalise les grandes orientations, autour des quatre axes que sont : l'accessibilité ferroviaire, la desserte routière du centre et de l'ouest Bretagne, l'attractivité aéroportuaire, la place des ports bretons dans le réseau

européen, et le développement des mobilités du quotidien. Il réaffirme l'objectif de relier la pointe bretonne à Rennes en 1h30 et à Paris en 3h.

1.1 Un accord de relance qui permet de finaliser le CPER sur les années 21/22, avec un taux de réalisation de 100 % des opérations confirmées.

L'État et la Région s'engagent :

- d'une part, à signer l'ensemble des conventions de financement nécessaires d'ici fin 2022 aux investissements routiers et ferroviaires, tels que prévus dans le pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne signé le 8 février 2019 ; cet avenant devra par ailleurs régler le remboursement des 5,5 M€ avancés par le Conseil régional pour la mise en œuvre du CPER 2015/2020 ;
- d'autre part, à engager toutes les études et démarches nécessaires pour permettre l'émergence de nouveaux investissements à programmer au-delà de 2022, dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2021 /2027.

Le présent accord confirme les objectifs **du pacte d'accessibilité**. Sur les années 21/22, cela concerne :

- La poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN164 ; l'ensemble des opérations inscrites au CPER 2015-2020 sont désormais en chantier, en particulier grâce à la mise en place en 2020 de 112 M€ de crédits (50 % Etat / 50 % Région) dont 43 M€ issus du plan de relance. D'ici fin 2022, les études seront finalisées sur toutes les sections restant à réaliser au-delà de 2022 (Mûr-de-Bretagne, Rostrenen phase 3, Merdrignac Ouest) pour permettre d'entamer ensuite sans tarder ces derniers chantiers.
- La poursuite de la remise en état des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : les travaux sur la ligne Dinan-Dol sont en cours, ceux sur la ligne Retiers-Chateaubriant seront engagés début 2021, la convention de financement des travaux de la ligne Dinan-Lamballe sera signée en 2022 (pour un montant prévisionnel d'environ 43 M€) pour des travaux en 2023 ;
- La poursuite des études du grand projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LNOBPL) ; initier des études préliminaires sur les aménagements retenus (dans l'optique de les amener ensuite, au-delà de 2022, vers la déclaration d'utilité publique) en signant une nouvelle convention de financement (d'environ 10 M€) avant fin 2022 ;
- La poursuite des réflexions sur le devenir du nœud ferroviaire de Rennes et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper, avec l'objectif de définir puis entamer les études des aménagements prioritaires de moyen/long terme ; cette action sera notamment financée par le plan de relance, dans le cadre du soutien aux études pour le développement de services express métropolitains.
- Les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Quimper (investissement de près de 30 M€), les premiers travaux du PEM de Vannes et les études du PEM de Brest.

Les autres opérations inscrites au CPER 2015-2020 seront également engagées d'ici fin 2022 : actions prioritaires du schéma d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) de Rennes, actions de mise en sécurité d'échangeurs et de requalification environnementale du réseau routier national (représentant environ 14M€ de travaux 2021-2022 au moyen de crédits du plan de relance), études de projet de mise à 2x2 voies de la RN176 dans le franchissement de la Rance. Certains projets en phase plus amont continueront d'être financés en dehors du cadre du CPER : poursuite des études sur la déviation de Fougères-Beaucé, l'échangeur du Liziec à Vannes et la desserte de l'ouest rennais notamment. Il en est de même d'une partie des travaux du SDAGT de Rennes (qui représente 25 M€ d'investissements dont 16,75 M€ sur le réseau routier national).

Le plan de relance permettra également de soutenir la participation de SNCF-Réseau pour contribuer :

- Au programme de travaux des petites lignes ferroviaires avec une participation de SNCF-Réseau

- À des projets concernant l'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'accessibilité
- À la prévention du bruit ferroviaire (actions de traitement des nuisances sonores, en sus des actions déjà engagées le long de la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire)
- À la sécurisation des passages à niveau (PN), avec notamment la convention de financement de la sécurisation du PN de Saint-Grégoire en Ille-et-Vilaine

Sur ces différents points, les contributions financières issues du plan de relance (2^{de} colonne du tableau ci-dessous) seront apportées par la SNCF, et les montants concernés sont indicatifs, car ils restent notamment conditionnés au résultat de la cession d'une partie des actifs de la SNCF.

Les plafonds de financement concernés sont les suivants :

Action	Etat hors plan de relance 2021-2022	Etat via plan de relance 2021-2022
Accessibilité PMR des gares	1 280 000 €	997 500 €
Prévention du bruit	20 093 €	603 104 €
Sécurisation des passages à niveau	6 918 462 €	4 753 846 €
Petites lignes ferroviaires		1 500 000,00 €
TOTAL	8 218 555 €	7 854 450,00 €

Montant globaux mobilisés en 2021/2022 au titre du CPER

Mode	Total	Etat	Dont plan de relance	Région	Autres (collectivités locales, SNCF-Réseau, FEDER)
Infrastructures routières	68 800 000 €	37 626 000 €	37 426 000 €	28 700 000 €	2 474 000 €
Infrastructures ferroviaires	87 500 000 €	23 100 000 €	9 500 000 €	27 500 000 €	36 900 000 €
TOTAL	156 300 000 €	60 726 000 €	49 926 000 €	56 200 000 €	39 374 000 €

1.2 Un accord de relance qui permet de redéployer des études pour préparer la future contractualisation

En ce qui concerne la **préparation des investissements à partir de 2023**, l'État et la Région visent de nouveaux projets, en sus de ceux faisant l'objet des études citées ci-dessus et déjà identifiés au CPER 2015-2020 (LNOBPL, RN164, RN176 etc...), en particulier par :

- L'engagement ou la poursuite d'études sur les lignes Guingamp-Carhaix, Morlaix-Roscoff et Auray-Quiberon, pour définir les investissements futurs à réaliser ;
- L'abondement de 3,5 M€ des enveloppes consacrées aux études du nœud ferroviaire rennais (et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper), porte d'entrée de la Bretagne dont l'aménagement conditionne largement le développement de l'offre ferroviaire dans la région ; ceci intégrera aussi l'étude des conditions de développement de l'offre sur l'axe péri-urbain Rennes-Chateaubriant

- Le financement, dans le cadre du plan de relance, d'études dans le domaine du soutien au fret ferroviaire (pour un peu plus de 1 M€), et notamment les études préalables à la remise en état de la section Pontivy – Saint Gérard dans le Morbihan, une étude ciblée sur le devenir de la plate-forme de transport combiné de la plaine de Baud et sur les opportunités de plate-forme sur l'aire urbaine de Rennes, et une étude plus générale sur le potentiel d'usage et de développement du fret en Bretagne.

1.3 Une confirmation des grandes thématiques qui bénéficieront des financements du CPER

L'État et la Région, en concertation avec les collectivités locales, mèneront en 2021, une démarche d'identification des principales priorités d'investissement au-delà de 2022. Il s'agira de hiérarchiser et pré-dimensionner les besoins, ceci pouvant intégrer l'accessibilité PMR, la sécurisation des passages à niveaux, le fret ferroviaire et le transport combiné.

Ces réflexions s'inscriront en cohérence et en prolongation du Pacte d'accessibilité et des orientations du SRADDET.

A ces titres, sont d'ores et déjà réaffirmées les priorités de l'accessibilité routière et ferroviaire de la Bretagne d'une part, des besoins de mobilité du quotidien dans une perspective de transition écologique d'autre part.

En particulier, l'État et la Région s'engagent à faire figurer au CPER les thématiques ou projets suivants :

- La poursuite des actions visant à concrétiser l'objectif de relier la pointe bretonne à Rennes en 1h30 et à Paris en 3h : il s'agira, à l'issue des études en cours ou à engager d'ici fin 2022 sur le projet LNOBPL, de financer au moins les phases suivantes d'études des aménagements retenus
- La poursuite des études et, en fonction des besoins, l'engagement des travaux prioritaires, visant à la désaturation du nœud ferroviaire rennais
- La fin de la remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire, déjà largement réalisée au titre du CPER 2015-2020
- La fin des travaux de mise à 2x2 voies de la RN164, pour les dernières sections restant à réaliser, dont toutes les études auront été achevées d'ici fin 2022
- La prise en compte des grands projets pôles d'échanges multimodaux et de développement des transports collectifs dans les agglomérations et en lien avec les espaces périurbains
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des gares bretonnes.

1.4 Des compléments attendus hors CPER avec des appels à projets nationaux pour les TCSP, les modes doux et le développement de l'intermodalité

L'État continuera de mobiliser, hors CPER et hors plan de relance, des crédits orientés vers le soutien au développement des transports collectifs : un nouvel appel à projets national, qui sera doté de 450 M€, sera prochainement lancé. L'État s'engage à ce que les modalités de déploiement de ces appels à projets respectent des principes de territorialisation de manière à garantir à chaque territoire régional les meilleures chances de voir ses projets retenus. Les projets de seconde ligne de tramway de Brest Métropole et les nouveaux projets de transport en commun en site propre de Rennes Métropole sont d'ores et déjà identifiés.

Par ailleurs, l'État continuera de soutenir financièrement des projets de développement des mobilités actives ou de systèmes innovants et durables pour la modernisation des transports collectifs et le développement de l'intermodalité :

- sur le vélo, en mobilisant les crédits du Fonds Mobilité Activité (doté de 350 M€ sur 7 ans au niveau national) qui donnent lieu à des appels à projets réguliers

- sur le vélo comme sur tout investissement favorables à l'intermodalité, à travers le soutien existant notamment au travers de la DSIL (ayant permis par exemple de soutenir des projets à hauteur de 7,5 M€ en 2020 en Bretagne)

2 - Le second défi est celui du développement économique et social

2.1 – Conforter l'appareil d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI)

C'est l'un de ses avantages comparatifs essentiels de la Bretagne. C'est pourquoi l'ensemble des collectivités font de l'ESRI une priorité majeure du CPER. Elles réaffirment leur volontarisme pour apporter d'importantes contreparties à l'investissement qu'elles attendent de l'Etat, sur ses compétences. Cet engagement permet de compenser le retard pris en termes de mobilisation de crédits par l'absence de la Bretagne de la carte du plan campus et des dispositifs majeurs des PIA (idex et isite). Les tableaux financiers présentés ici sont indicatifs, notamment dans les colonnes concernant les « autres collectivités » qui ne les ont pas encore validées. Mais la reprise des clés de financement habituelles en Bretagne témoigne d'une mobilisation exceptionnelle des territoires sur l'enjeu des compétences et de la recherche.

Il inscrit le développement de la recherche et de l'innovation dans les axes d'une S3 exigeante et fortement ciblée sur les enjeux des transitions, élaborée en étroite concertation avec l'Etat en région, et votée en session du Conseil régional de décembre 2020, pour une application sur la période 2021-2027. La Bretagne entend conforter sa place dans la recherche et l'innovation marines, autour du campus mondial de la mer, mis au service du rayonnement de la recherche nationale française.

Cet engagement fait de la rénovation thermique des bâtiments universitaires une priorité qui pourra connaître des prolongements dans le cadre d'expérimentations innovantes, afin d'aller plus vite et plus loin dans la nécessaire remise à niveau du bâti dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Si le développement de la recherche dessine une carte polarisée, l'appui au développement de l'enseignement supérieur devra aussi tenir compte des enjeux d'aménagement à l'échelle régionale et soutenir le déploiement des pôles de proximité.

2-1-1 Une mobilisation financière massive en 21/22

L'effort de l'Etat et des collectivités bretonnes en faveur de l'ESRI en 2021 et 2022 sera sans précédent.

Il est permis par l'engagement exceptionnel de l'Etat en faveur des travaux de rénovation thermique des bâtiments universitaires, dans le cadre d'un premier appel à projet lancé en octobre 2020 et dont les résultats ont été publiés le 14 décembre. Un financement exceptionnel de 57 M€ sera ainsi mobilisé sur deux ans, en abondement des crédits par ailleurs mobilisés dans le cadre du Contrat de plan.

Le Conseil régional pour sa part contribuera à apporter une contrepartie locale dans le cadre du plan de relance en mobilisant sur la durée totale du CPER 4 M€ de plus que ce qu'elle envisageait (soit 27,42M€ au total).

Il mobilisera par ailleurs au moins 15 M€ de fonds européens via REACT-EU pour permettre le financement d'opérations prioritaires de rénovation énergétique (non retenues à l'aap national) et n'entrant pas dans la liste du CPER.

Ces contreparties régionales et européennes pourront être complétées par des interventions des autres collectivités qui seront sollicitées sur des clés de répartition cohérentes avec la partie socle du CPER.

Plan de relance.

En M€	Etat	Autres opérateurs	Région	Europe	Autres collectivités	Total
Immobilier						
Crédits exceptionnels plan de relance 21/22	57		4	15 REACT-EU	4	
CPER socle 21/22	22,37	8,57	15,14		14	
Recherche (CPER 21/22)	7,77	5,14	6,71	11,85 Feder	6,28	
Innovation (CPER 21/22)	0,85		1,57	1,14	1,14	
Global	88	13,71	27,42	27,99	25,42	182,5

2-1-2 Qui s'inscrit dans la perspective d'un CPER ambitieux sur 7 ans.

Dans le domaine de l'immobilier.

La situation du patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur en Bretagne explique les nombreux projets proposés par les établissements pour le volet immobilier ESRI du CPER 2021-2027, qui portent majoritairement sur la réhabilitation thermique et la mise en adéquation avec les nouveaux usages de nombreux bâtiments : dans les écoles, les universités, et leurs composantes IUT (notamment sur Lannion, Saint Brieuc, Quimper, Vannes et Lorient). Les collectivités, pour leur grande majorité, sont prêtes à accompagner ces réhabilitations, qui rentrent dans les objectifs affichés par la Breizh COP et dans leurs plans climats air énergie territoriaux.

Cet objectif de rénovation énergétique articulera trois leviers de soutien :

- L'appel à projets sur la rénovation de l'immobilier de l'ESR qui permettra la mobilisation de 57 M€ ;
- Les moyens issus du contrat de plan Etat-Région : programmes 150 et 231 pour l'Etat, opérateurs nationaux (CNOUS), les financements des collectivités territoriales ;
- Dans un deuxième temps, un projet d'expérimentation porté par les établissements avec l'appui du Conseil régional, ayant vocation à mobiliser de l'emprunt.

Les établissements se sont tous engagés à travers les projets déposés au plan de relance, à sanctuariser les économies qui seront générées via les rénovations énergétiques. Il en sera de même pour les projets qui seront retenus au CPER 2021-2027.

La réhabilitation thermique portera également sur les logements étudiants : le besoin porte sur 800 chambres à réhabiliter, dont une grande partie a été déposée au plan de relance. Dans le même temps, et afin d'accompagner le plan 60 000 logements étudiants lancé par le gouvernement, des créations de places sont envisagées sur Rennes et Brest à hauteur de 400 places supplémentaires possibles, sur du foncier disponible, financées en partie par de l'emprunt contracté par le CROUS.

Au global, les opérations priorisées par l'Etat, les collectivités et les établissements concernent en particulier :

- La vie étudiante : construction de chambres supplémentaires, amélioration des services de restauration notamment à Rennes, Lorient et St Malo ;
- Les « learning center », en particulier à Rennes, Brest et Saint Brieuc ;
- Les réhabilitations énergétiques et des opérations visant à transformer les campus en rationalisant les espaces ;

- L'évolution des campus « santé » sur Rennes et Brest;
- Des besoins immobiliers en lien direct avec les projets de recherche, en particulier en matière d'infrastructure numérique avec le projet de Datacenter régional EskemData ou le centre de cybersécurité « C Cube » à Rennes ;
- Le regroupement des forces de l'IUT et de l'ENSIBS pour la constitution d'un pôle numérique sur Vannes ;
- Une volonté affirmée de permettre l'aboutissement de projets dans le champ de l'agriculture-agroalimentaire tels que celui porté par le MNHN sur Concarneau sur l'aquaculture marine innovante, ou celui de création d'une école d'ingénieurs à Ploufragan sur l'alimentation, la santé et les nouveaux usages du numérique pour ce domaine.

Dans le domaine des équipements de recherche.

La concertation avec les acteurs de la recherche de Bretagne a abouti à la proposition de 22 projets structurants (ou « méta-projets »), qui fédèrent les communautés scientifiques régionales autour d'une thématique lisible et inscrite dans les priorités nationales (SNR, priorités du cadrage CPER) régionales (S3) et par ailleurs européennes voire internationales (SDG de l'ONU). La délimitation de ces projets répond à un souci de cohérence scientifique, où les interactions entre équipes de recherche, souvent pluridisciplinaires, seront importantes. Chacun de ces projets réunit un ensemble de partenaires (universités, écoles, organismes) et, dans la grande majorité des cas, bénéficie du soutien financier d'au moins un grand organisme de recherche. Ils s'inscrivent également dans la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche.

Les opérations visées s'inscrivent dans les domaines stratégiques d'innovation tels qu'identifiés par la nouvelle S3 régionale (cinq domaines d'innovation stratégiques et trois « transitions » majeures).

- Economie maritime pour une croissance bleue
- Economie numérique sécurisée et responsable
- Economie de l'industrie pour une production intelligente
- Economie alimentaire du bien manger pour tous
- Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie
- Transition numérique et industrielle
- Transition énergétique et écologique
- Transitions sociales

Dans le domaine de l'innovation.

Le volet innovation, consolidé par le conseil régional et les services de l'État à partir des projets portés par les acteurs, a vocation à se décliner autour de trois axes :

1. L'animation des plates-formes technologiques ;
2. Le soutien aux CRT dans leur mission de conseil technologique ;
3. La complétude de la chaîne de transfert et de valorisation, à travers notamment :
 - Un soutien au centre de diffusion technologique Biotech & Santé résultant de la fusion des deux CDT régionaux ;
 - Un soutien aux initiatives régionales d'entrepreneuriat étudiant (PEPITE Bretagne) ;
 - Le développement des plates-formes de recherche et d'innovation, notamment en aval de leur accompagnement par la SATT.

CPER hors plan de relance.

	TOTAL potentiel	Etat Ministères et opérateurs	Dont : crédits figurant au mandat (**)	Dont : contribution des organismes nationaux de recherche et CNOUS (hors mandat)	Région	Collectivités	FEDER	Financiers tiers
Immobilier	251,7 M€	117,6 M€	80,3 M€	37,3 M€	56,5 M€	52,5 M€	3,1 M€ (*)	22 M€
Recherche	121,5 M€	38,6 M€	26,5 M€	12,1 M€	19,7 M€	18,5 M€	38,7 M€	6 M€
Innovation	21 M€	3,2 M€	3,2 M€	-	6,3 M€	7,3 M€	3,2 M€	1 M€
TOTAL	394,2 M€	159,4 M€	110 M€ (**)	49,4 M€	82,5 M€	78,3 M€	45 M€	29 M€

(*) Feder mobilisé sur de l'immobilier spécifique à la recherche | (**) incluant 1,56 M€ confirmés sur le P178 (destinés à l'Ecole Navale)

2.2 - La seconde spécificité est celle de son écosystème productif agricole et agro-alimentaire

On connaît le poids de cet écosystème à l'échelle nationale, sa place dans les enjeux de souveraineté alimentaire, mais aussi sa contribution au savoir-faire et au rayonnement de la France en termes de qualité, de traçabilité et de sécurité alimentaires. Mais on connaît aussi l'importance des mutations en cours, les immenses défis environnementaux qui se présentent.

La réussite de cette mutation et l'accompagnement de l'évolution du modèle agricole est un enjeu de dimension nationale.

2-2-1 Le plan de relance en faveur de l'agriculture

L'agriculture en Bretagne pourra bénéficier de l'ensemble des mesures du plan de relance. Selon les résultats des démarches qui seront entreprises pour bénéficier des mesures de portée nationale en la matière, la Bretagne pourrait ainsi bénéficier d'un montant de crédits de 57 M€ (répartition indicative), dont :

- Plan de modernisation des abattoirs : 23,45M€ ;
- Biosécurité et bien-être animal en élevage : 13,74M€;
- Plantons des haies : 6,62M€;
- Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes : 5,29M€;
- Diverses mesures de soutien à une alimentation locale et solidaire et initiatives locales et sensibilisation du public : 2,6M€ ;
- Partenariat Etat/Collectivité au service des projets alimentaires territoriaux : 5,2M€.

La Région, apportera des contreparties sur les financements concernant cette dernière ligne.

Elle pourra revoir sa participation dans le cadre de futur contrat de plan au regard des discussions devant se poursuivre. Elle poursuivra par ailleurs sa mobilisation forte sur ces enjeux, dans le cadre de ses politiques sectorielles,

En M€	Etat	Région	Total
Engagements	57	5	62

2-2-2 nécessité d'élargir la contractualisation dans le CPER définitif.

Le Contrat de plan doit apporter des réponses aux grands enjeux de transformation de l'agriculture en Bretagne, en lien avec la mobilisation des fonds européens et de la PAC. Le contrat, donnant corps au principe de différenciation, doit reconnaître la spécificité bretonne, l'engagement local en ce domaine et offrir au territoire régional les moyens de se mobiliser à la hauteur de l'enjeu.

2.3 - La troisième est la dimension maritime de la Bretagne,

La Bretagne représente 50 % du linéaire côtier français et la même proportion de la pêche, elle est aussi une région majeure en matière de réparation navale et le lieu de développement des technologies futures en matière d'énergies marines. La vitalité de la Bretagne maritime est donc aussi un enjeu national, qui se place dans un contexte particulier lié à l'impact de la crise sanitaire sur les filières halieutiques, et au Brexit dont les conséquences frappent la région de manière toute particulière.

2-3-1 Mobiliser les opportunités du plan de relance

L'Etat s'engage à mettre en œuvre des modalités territorialisées de déploiement du plan de relance dans ses objectifs maritimes, halieutiques et portuaires. En réponse à la sollicitation du Conseil régional, cette territorialisation permettra de prendre en compte le poids relatif majeur de la pêche bretonne dans les mesures qui seront engagées. Elle permettra d'ouvrir les dispositifs et financements du plan de relance au-delà des seuls grands ports nationaux. Il s'agira également de mobiliser des crédits FNADT afin de poursuivre les actions du plan pluriannuel de gestion des sédiments de la Rance, dans la limite de 500 000 euros sur l'ensemble de la période.

Pour sa part, le Conseil régional confirme sa mobilisation financière pour les années 21 et 22 à hauteur de 115 M€ pour la modernisation de ses ports.

2-3-2 nécessité d'élargir la contractualisation dans le CPER définitif

Le Contrat de plan comprendra un volet maritime ambitieux, transversal aux questions de développement (pêche, industries, tourisme...), de formation et de protection environnementale, impliquant souvent une vision interrégionale. Il doit ainsi permettre d'apporter des réponses aux engagements du Contrat d'action publique sur les questions portuaires (dans tous leurs aspects) et de la pêche. L'enjeu de l'observation et de l'anticipation des conséquences du changement climatique devra être pris en compte. La question des risques spécifiques sur le littoral est au premier rang de ces préoccupations.

Les enjeux de formation et d'attractivité des métiers y trouveront des réponses opérationnelles par le renforcement du réseau des acteurs et outils de formation maritime (lycées professionnels, ENSM, CEFCM). Un marin sur deux étant breton, la contractualisation entre l'Etat et la Région a pour objectif d'améliorer l'offre de formation et son adéquation aux besoins des professionnels à l'échelle régionale et nationale. Cela se traduira par l'implantation de l'ENSM dans le lycée professionnel de Saint Malo, la coopération Etat-Région au sein du CEFCM pour en faire un outil national, le renforcement des collaborations Lycées-ENSM-CEFCM.

Sur ce volet, un effort d'orientation des investissements en faveur du milieu maritime sera fait sur l'ensemble de la période 2021-2027. Il pourra porter sur les ports de pêche (Concarneau, Guilvinec, Saint Malo, Lorient) et les transitions environnementales dans les ports de commerce (Brest, Saint Malo, Lorient).

En M€	Etat	Région	Total
Engagements	7	51	58

2.4 – Soutien aux entreprises

L'économie bretonne est confrontée à de très profondes mutations qui sont, pour beaucoup d'entreprises, autant des menaces que des opportunités, encore renforcées par les répercussions de la crise sanitaire du COVID.

L'Etat et la Région, chacun dans ses domaines de compétences et de responsabilités, partagent la même volonté d'apporter aux entreprises et à l'économie bretonne des réponses efficaces et coordonnées sur deux registres d'action :

- Un soutien réactif et adapté aux besoins immédiats, dans une conjoncture dégradée, pour anticiper les difficultés et permettre aux entreprises de passer les caps difficiles et préserver activité et emploi,
- Un accompagnement volontariste, dans la durée, pour aider les entreprises, les filières et l'ensemble des secteurs de l'économie bretonne à pleinement s'inscrire dans les grandes transitions en cours et à en saisir toutes les opportunités.

Cet accord s'inscrit dans la dynamique des travaux du Conseil économique Etat région et de ses dernières conclusions du 27 novembre.

Un PIA territorialisé conforté.

Le Secrétariat général pour l'investissement reconduit sur la période allant de 2020 à 2025 la mise en place d'un programme d'investissement d'avenir (PIA). Dans le cadre du plan de relance, le nouveau PIA (PIA4) comprend un volet territorialisé reprenant les trois dispositifs du précédent programme, le soutien aux petites et moyennes entreprises dans la mise en place de leurs projets d'innovation, l'accompagnement et la structuration des filières et le développement de l'ingénierie de formation.

Pour une déclinaison régionalisée du programme PSC-Régions, l'enveloppe de l'Etat inclura désormais un soutien aux projets régionaux de recherche et développement associant, autour d'une ou plusieurs entreprises, des organismes de recherche ou des centres techniques.

La Bretagne est dotée d'une enveloppe de l'Etat globale de 24 904 522€ (dont 14 943 000 € au titre du plan de relance). Le Conseil régional y apportera une contrepartie financière à même hauteur, pouvant être mobilisée en appui des opérateurs d'Etat désignés pour gérer ses enveloppes (Caisse des dépôts et consignation, Bpifrance...) ou en co-financement direct de la Région avec les opérateurs nationaux.

En particulier, le financement de projets collaboratifs dans le cadre du programme PSC-Régions fera l'objet de soutiens directs du Conseil régional auprès des bénéficiaires, en contrepartie des crédits d'Etat du PIA (gérés par Bpifrance)

En M€	Etat	Région	Total
Plan de relance 21/22	14,9	14,9	29,8
CPER 21-27	9,96	9,96 €	19,9
Total 21-27	24,9	24,9	49,8

La mise en place de dispositifs de soutien aux fonds propres des entreprises.

Le Conseil régional de Bretagne s'est engagé à apporter des participations à hauteur de 30 M€ dans deux fonds de consolidation régionaux, permettant d'accompagner le développement d'entreprises à potentiel, connaissant dans la période actuelle des enjeux importants de transformation, de modernisation ou d'intégration des transitions. L'ambition du Conseil régional est la constitution de deux fonds dotés globalement de près de 200 M€.

L'Etat et ses opérateurs y apporteront leur contribution dans l'esprit des conclusions du Conseil économique Etat/Régions, en date du 27 novembre. Cette contribution se traduira par une participation du fonds de fonds ad hoc de Bpifrance.

	Région	Etat-BPI	Objectif de capitalisation
	30 M€		200 M€

Une coordination étroite entre Etat et Région pour assurer le suivi des entreprises et la réussite du plan de relance.

Etat et Région signeront, dans le cadre du Contrat d'action public une convention de partenariat permettant l'exercice concerté de leurs responsabilités complémentaires en matière de développement économique. Cette convention comprendra des engagements pour garantir :

1. Un meilleur partage de l'information, en amont comme en aval du traitement des dossiers d'entreprises,
2. Une plus forte concertation dans le suivi des dossiers d'entreprise, notamment dans les situations de crise, passant par une meilleure association de la Région aux Codefi et cellules de veille de l'Etat,
3. Une plus forte diffusion de la culture de l'intelligence économique dans un souci de préservation de notre souveraineté économique,
4. Une parfaite reconnaissance de la complémentarité d'action de l'Etat et de la Région pour en assurer la lisibilité pour les acteurs de terrain, cette complémentarité pouvant être améliorée par la mobilisation différenciée sur le territoire breton de dispositifs nationaux, il s'agit en particulier d'assurer en Bretagne le meilleur déploiement des dispositifs du plan de relance, pilotés par l'Etat par appels à projet (territoires d'industrie, digitalisation des entreprises, diagnostics partagés...) Il s'agit également de donner toute sa place à la Bretagne dans le déploiement des stratégies de filières conduites au plan national,
5. Une gouvernance simplifiée reposant sur le dialogue constant entre Préfet de Région et Président du conseil régional, en lien avec les autorités nationales et avec les acteurs du territoire.

Par ailleurs, l'Etat et la Région apportent leur soutien aux entreprises bretonnes à l'export au moyen d'une mobilisation de l'ensemble de la Team France export – réunis en Bretagne au sein de BCI autour de cinq axes d'action : l'intelligence et l'information économiques, la projection et la prospection à l'international, l'appui à la jeunesse, le renforcement des outils de financement export et la promotion de la "marque France".

3 - Le troisième défi est celui de l'équilibre territorial.

Il se pose de manière spécifique dans une région marquée par sa péninsularité et l'éloignement de sa pointe ouest, marquée également par des dynamiques de développement différentes, faisant peser une menace de décrochement sur certains territoires de la pointe Ouest, de la Bretagne Nord ou Centrale notamment. Il se pose aussi spécifiquement dans une région marquée par **un maillage territorial particulier**, reposant sur deux métropoles de taille moyenne à l'échelle européenne et un réseau de villes moyennes et petites, déterminantes pour la vitalité de leur territoire, mais souvent fragilisées dans leurs fonctions de centralités au service de zones rurales parfois en souffrance.

3.1 – Le projet BTHD

Le projet BTHD, qui vise la fibre pour tous, sans distinction entre zones urbaines et rurales, à horizon 2026, enjeu majeur d'accessibilité pour la Bretagne, représente dans sa globalité un investissement de plus de 1,6 milliards €. Il entre dans une nouvelle phase de déploiement, plus ample encore que la première. Son financement sera facilité par un engagement exceptionnel dans le cadre du plan de relance.

L'Etat, en plus des 72 M€ d'ores et déjà engagés et restant à payer dans le cadre de la phase précédente, s'engage pour un nouveau montant de 150 M€, dont 60 M€ financés au titre du plan de relance.

Ces financements s'ajoutent à la mobilisation de 70 M€ de Feder prévue dans le nouveau programme opérationnel 21/27.

Ils seront complétés par un investissement de 200 M€ du Conseil régional et de 600 M€ des autres collectivités locales, réunis au sein de Mégalis.

En M€	Etat	Feder	Région	Autres collectivités	Total
Engagements 21/26	150	70	200	600	1020
Dont plan de relance	60				
Valorisation phase 1	71,8	74,6			

3.2 – Un volet territorial ambitieux

Etat et Région s'engagent conjointement dans un volet territorial du plan de relance et du contrat de plan en forte augmentation par rapport à la génération précédente.

De fait, il mobilise pour les années à venir des crédits DSIL venant s'ajouter aux crédits du FNADT qui constituaient jusque-là l'essentiel de ces financements.

Ils sont complétés par les engagements de la banque des territoires. Sont également valorisés les crédits prévus au titre du NPNRU.

Pour sa part, le Conseil régional s'engage à mobiliser dans le cadre du plan de relance puis dans le cadre du contrat de plan, un tiers au moins de sa nouvelle politique territoriale. Notamment les crédits qu'elle entend allouer à son action en faveur des centralités (villes et bourgs ruraux) d'une part et les crédits affectés au renouvellement urbain d'autre part.

Son implication pourrait être plus importante et mobiliser également les enveloppes qui seront dédiées au développement des services essentiels aux populations ou aux transitions, dès lors que, sur le terrain, sera assurée la convergence des démarches de l'Etat, de la Région et des Départements.

Les autres collectivités pourront compléter ces engagements, au regard de leurs propres priorités en matière de cohésion des territoires ou pour les territoires concernés, de politique de la ville.

En M€	Etat (DSIL, FNADT et politique de la ville)	Banque des territoires	ANRU	Région (centralités et renouvellement urbain)	Autres territoires
Années 21/22	40	3,3		33	
Période 21/27	142,64	11,6	57,3	115,5	

Ces financements viendront appuyer chacun des enjeux ci-dessous :

Centralités et ruralité

Dans le prolongement du dispositif mis en œuvre par l'Etat, la Région, l'EPF et la Banque des territoires, il s'agit de conforter et amplifier les initiatives déjà prises (appels à candidatures régionaux, programmes action cœur de ville et petites villes de demain) en soutenant des projets globaux de revitalisation de centres-villes et de bourgs ruraux (espaces publics, équipements, habitat, commerces, services, mobilités...). Le CPER interviendra à deux échelles : celle des polarités et celle de la proximité. Il permettra en Bretagne une mise en œuvre des dispositifs de l'Etat adaptées aux réalités locales et aux pratiques réussies de ces dernières années.

Pour les centres bourgs, appelés à dynamiser l'ensemble de l'espace rural, le dispositif veillera à apporter un soutien spécifique, notamment en ingénierie, aux acteurs les plus fragiles.

Ces crédits permettront le :

- cofinancement d'études pour la définition de projets de dynamisation de centres de petites villes (programme Petites villes de demain) ou de bourgs ;
- soutien aux investissements pour la dynamisation des centres des villes petites et moyennes. Les projets soutenus s'inscriront dans les plans d'action d'opération de revitalisation de territoire (ORT) ;
- soutien aux investissements dans les bourgs ruraux, dans le cadre d'un projet global et concerté avec la population.

Le nouvel outil « Breizh Cité », développé par Sem Breizh (qui a bénéficié d'une augmentation de capital à hauteur de 3 M€ de la Région) et ses partenaires, Banque des territoires et EPF, sera mobilisé. Le soutien aux foncières commerciales prévu par le plan de relance devra permettre le renforcement de ces actions.

Les enjeux de développement des services essentiels aux populations dans les espaces ruraux seront pris en compte et pourront appeler les co-financements de la Région dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale. Ceci inclura les enjeux liés à l'offre de soins (cf. infra).

Îles

Les îles bretonnes habitées de façon permanente présentent des enjeux spécifiques. Pour y répondre un contrat sera signé avec l'association des îles du Ponant par l'État, la Région et les Départements le souhaitant.

Ce contrat fera l'objet d'une négociation d'ici l'été 2021. Intégrateur par nature, ce contrat permettra la mobilisation des signataires dans leurs politiques habituelles et des financements dédiés. Il bénéficiera en 2021 et 2022 de crédits du plan de relance afin d'accélérer la réalisation des projets sur les îles.

Métropoles

Un contrat métropolitain sera signé avec Brest métropole et Rennes métropole. Ces contrats consolideront les engagements de l'État, de la Région et des autres partenaires (Europe, Départements) en soutien aux projets des métropoles sur la période 2021-2027.

Ils intégreront également des actions de coopération ou réciprocité entre la métropole et d'autres territoires (limitrophes ou non) qui peuvent être thématiques. Les initiatives déjà lancées (contrat de réciprocité entre Brest métropole et le pays centre-ouest Bretagne, contrat de coopération sur les mobilités entre les 16 EPCI de l'aire urbaine élargie de Rennes) pourront à ce titre être renforcées et complétées par d'autres démarches. Les contrats métropolitains préciseront les projets portés par les métropoles au titre du plan France relance.

Politique de la Ville

La Bretagne compte 32 QPV répartis dans 15 communes et 12 EPCI. 12 de ces quartiers sont concernés par le NPNRU. L'intégration des crédits du volet cohésion sociale de la politique de la ville vise à consolider l'approche globale de cette politique et sa cohérence avec les moyens mobilisés par la Région.

L'État propose le renforcement de la contractualisation sur la politique de la Ville via les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) signées avec les associations visant à favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux différents dispositifs de la politique de la Ville. La contractualisation pourrait notamment permettre de consolider le fonctionnement de RésoVilles, centre de ressources sur la politique de la Ville sur la base d'un programme socle.

Etat et Région y contribueront pour un montant respectif de 1,08 M€ sur le CPER.

Offre de soins

Le vieillissement de la population bretonne corrélé à des indicateurs de santé défavorables avec une surmortalité liée à la prévalence des cancers, des maladies cardiovasculaires ainsi que de comportements à risque justifie l'intégration d'un volet santé dans le cadre du plan de relance et du CPER. La crise sanitaire a mis en évidence, en particulier dans le domaine de l'autonomie, de la dépendance et de l'accès aux soins de proximité, des besoins en matière d'investissements en santé. Le partenariat effectif avec les collectivités compétentes sur des enjeux de santé publique répond par ailleurs à la volonté conjointe de répondre aux enjeux d'aménagement équilibré du territoire.

- Maisons et centres de santé pluriprofessionnels

La Bretagne s'appuie sur un partenariat Etat, Région, collectivités, ARS pour soutenir le développement des maisons et centres de santé pluriprofessionnels sur les territoires en difficulté en matière de démographie médicale. Des crédits en faveur des investissements des projets immobiliers des maisons et centres de santé pluriprofessionnels seront mobilisés sur le volet cohésion des territoires en complément d'une enveloppe de 5,34 M€ au titre du FIR par l'Etat.

- Télémédecine et e-santé

La prise en charge de la dépendance et de la perte d'autonomie en particulier nécessite de permettre l'accès aux dispositifs assurant un suivi médical à distance de la population et faciliter l'accès à l'expertise spécialisée, soit au sein des structures existantes, soit par le recours à des solutions en télémédecine en mobilité. Des opérations en zone sous-dense pourraient en particulier être ciblées pour l'installation de dispositifs de télémédecine et être articulées avec le déploiement de la fibre optique soutenue par ailleurs par l'Etat. (volet cohésion des territoires).

Le Conseil régional a réservé une enveloppe de 5 M€ dans le programme opérationnel du fonds rREACT-EU pour les enjeux de santé en lien avec la lutte contre la pandémie.

Des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) au service de la cohérence territoriale

L'Etat propose aux territoires la signature de Contrats de relance et de transition écologique, permettant de décliner les grandes orientations des volets cohésion des territoires et transition écologique du CPER et de territorialiser les engagements du plan de relance. Il s'agit de simplifier les dispositifs contractuels actuels en les intégrant dans un seul et même cadre. Il vise aussi à renforcer la transversalité et la dimension stratégique des contractualisations avec les territoires pour accélérer les nécessaires transitions.

Cette contractualisation se fera dans le courant du premier semestre 2021, à une maille qui sera définie en concertation avec les territoires, début 2021.

Cette concertation, privilégiant la volonté locale, devra assurer que les espaces ainsi retenus seront les plus pertinents pour répondre aux enjeux stratégiques des territoires. Cette maille sera ainsi cohérente avec celle que les territoires décideront pour engager avec la Région, d'ici l'été 2021, l'élaboration de « pactes » territoriaux. De cette cohérence, devant également associer les Départements pour leurs politiques territoriales et leurs compétences en matière de solidarité territoriale, pourra résulter le principe de convergence des contractualisations prévue dans le Contrat d'action publique.

4 – Le quatrième défi est celui des transitions écologiques.

La Breizh Cop marque l'ambition régionale face au défi des transitions écologiques. Le contrat de plan, en cohérence avec les engagements pris dans le Contrat d'action publique, apporte un appui aux axes essentiels que sont :

- **L'eau** et la mise en œuvre du plan breton pour l'eau, avec des moyens adaptés au maintien du bon état écologique lorsqu'il est atteint et à son atteinte partout ailleurs, ainsi qu'à l'enjeu de solidarité territoriale sur le plan de la quantité, et au prolongement de la lutte contre les algues vertes.
- **La biodiversité** et notamment le déploiement des actions de l'agence bretonne de la biodiversité mais aussi d'ambitions fortes sur la renaturation, en cohérence avec les crédits européens importants prévus sur le sujet pour la période 2021/2027.
- **L'enjeu majeur de la préservation du foncier** avec des projets de traitement de friches et de renaturation.
- **Le climat et l'énergie** avec le soutien à la production de toutes les énergies renouvelables, la consolidation de l'animation du réseau de plates-formes de rénovation de l'habitat, dans le cadre du SARE et du Service Public de Rénovation Énergétique de l'Habitat (SPPEH), ainsi que des moyens de mise en œuvre d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique (Breizh'Hin).
- **L'économie circulaire et la gestion des déchets**, en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la Breizh COP (« zéro enfouissement en 2030 » et « zéro déchets en 2040 », développement du recours aux éco-matériaux et au recyclage dans le secteur du BTP, traitement de sujets majeurs issus du passé tels que l'amiante...)
- Un appui résolu à toutes les expérimentations innovantes dans les territoires en matière de **nouvelles mobilités** et de mobilités décarbonées, dans la cadre des engagements du Pacte d'accessibilité. Il est nécessaire de développer des approches globales comme locales s'appuyant sur des coopérations nouvelles entre territoires pour favoriser toutes les formes de mobilités plus propres et plus inclusives.
- **La sensibilisation** et la **mobilisation** des citoyens, avec des outils adaptés.
- La **Prévention des risques naturels**, (inondations) la contractualisation doit favoriser une stratégie globale de prévention des risques sur les territoires, notamment en augmentant la capacité d'adaptation des territoires.
- La confirmation d'un appui fort aux structures et instances **d'observation et de connaissance** environnementale et en particulier à l'observatoire régional.

Le contrat de plan confirme les logiques de fortes déconcentrations des crédits des agences nationales au niveau régional, d'appui aux actions transversales du Conseil régional sur les transitions, il permet le meilleur fléchage des appels à projets nationaux sur les enjeux bretons spécifiques. Il autorise les expérimentations innovantes, le cas échéant en s'appuyant sur des ouvertures législatives et réglementaires.

4-1 Deux premières années d'un CPER dynamique

2021 et 2021, deux premières années de mise en œuvre du contrat de plan verront la mobilisation de crédits plus importants que dans la précédente génération, au service des enjeux des transitions écologiques. Ces enveloppes seront constituées de crédits de l'agence de l'eau, de l'ADEME et de moyens budgétaires du ministère de la transition écologique. L'augmentation du volet déconcentré des budgets des agences nationales, notamment les fonds déchets ou chaleur, répond aux engagements du Contrat d'action publique et permettra une gestion mieux adaptée aux priorités bretonnes et plus concertées avec les territoires. Les CRTE consolideront et articuleront les engagements des partenaires à l'échelle d'un territoire.

Ces crédits pourront être complétés par ceux de la Banque des territoires (prêts, outils de tiers-financements), ou par la mobilisation de financements additionnels comme les certificats d'économie d'énergie.

Pour sa part, le Conseil régional engage dans cette contractualisation une part significative de ses politiques sectorielles en recherchant les meilleurs effets de leviers. Le FEDER et le fonds REACT-EU seront appelés à co-financer les projets.

4-2 Confortées par des financements exceptionnels au titre du plan de relance

Le Plan de relance prévoit pour la Bretagne une enveloppe de 87,36 M€ affectée au financement de travaux de rénovation thermique des bâtiments publics. Les collectivités y apporteront une forte contrepartie, au regard de la liste des projets qui seront retenus dans le cadre des procédures territorialisées d'appels à projet et de sélection.

Pour sa part, le Conseil régional engagera sur deux ans 60 M€ de travaux au titre de son plan énergie dans les lycées.

Par ailleurs, le fonds REACT-EU, sous réserve de sa compatibilité avec l'utilisation des fonds du FRR, sera fortement mobilisé pour compléter les plans de financement ou permettre des opérations non retenues dans le plan de relance de l'Etat.

Cet investissement sera complété par le financement, au titre des appels à projets nationaux, de projets de rénovation thermique dans les bâtiments publics pour un montant global de 111 M€, dont 57M€ sont affectés au domaine de l'ESRI (évoqué supra) et 54M€ aux bâtiments de l'Etat hors ESRI.

Une enveloppe biodiversité 9,88 M€ est affectée à la Bretagne. Il s'agit d'un effort sans précédent pour cette thématique qui appellera des contreparties locales en fonction des projets retenus. Le Conseil régional y affectera une part de ses politiques sectorielles. La mobilisation du FEDER et de REACT-EU sera favorisée.

Une enveloppe de 8,9 M€ au titre du plan de relance est affectée à la Bretagne (elle s'ajoute aux 2,25 inscrits au mandat de CPER 21/27, soit un total de 11,15) pour favoriser la réduction de la consommation foncière et la préservation des terres agricoles en traitant des friches. Ces financements s'inscriront dans la dynamique portée par le SRADDET et l'objectif national de ZAN. Ils permettront de couvrir une partie du déficit d'opérations de recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain et de relocalisation d'activité. Ils seront complétés par des financements paritaires de l'Etat et de la Région pour le déploiement d'un outil performant d'observation foncière, le MOS (mode d'occupation des sols)

Des fonds FEDER et REACT-EU pourront être mobilisés à cette fin tant sur les friches urbaines et industrielles que sur les enjeux de renaturation.

En M€	Etat et opérateurs	Région	Autres collectivités	Feder	REACT-EU
Années 21/22 du CPER	39,46	14			
Rénovation thermique des collectivités	87,4	60	Collèges écoles établissements de santé...		30
Rénovation thermique des bâtiments publics Etat (hors bâti universitaire)	54				
Biodiversité	9,88	4		5	
Foncier, friches	8,9			3	5
Total	199,8	78		8	35

Projection sur les 7 ans du CPER

En M€	Etat et opérateurs	Région	Autres collectivités	Feder	REACT-EU	Total
Eau et biodiversité	81,7 AELB	25		20		
Climat énergie	42,52 ADEME	25		20		
Risques, friches, biodiv...	13,91					
Plan de relance	160,3	60		8	30	
Total	298,4	110		48	30	416,89

5 – Le cinquième défi est celui de la cohésion sociale.

La Bretagne est une région à forte identité, qui bénéficie d'une bonne cohésion sociale. Elle fait de ces deux caractéristiques un atout majeur qu'elle entend conforter.

Le contrat de plan, en lien avec l'orientation posée par le Premier ministre de répondre aux attentes de la vie quotidienne de nos concitoyen-ne-s doit ainsi tenir compte de ces dimensions.

5.1 Le soutien aux dynamiques culturelles

L'identité, la vitalité et la diversité des pratiques culturelles de la Bretagne participent de son rayonnement, de sa cohésion sociale et constituent des atouts majeurs pour le développement social, économique et culturel du territoire régional. La volonté conjointe de l'État et de la Région de renforcer la coopération et les solidarités territoriales dans le domaine culturel s'est traduite par la création du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB), désormais, commission culture de la CTAP. Avec la création de l'Institut national de l'éducation artistique et culturelle, lieu de formation pour les acteurs de la transmission, les enseignants et les artistes à Guingamp, la Bretagne sera en mesure de constituer un pôle d'excellence pour renforcer la pratique de la culture à l'école et la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, objectif que l'ensemble des collectivités s'est fixé afin que 100% des élèves bénéficient d'une action d'éducation artistique et culturelle.

Cette action coordonnée sera déployée autour de trois orientations essentielles :

- Renforcer l'attractivité des villes moyennes et des territoires dans le domaine du patrimoine et des musées
- Renforcer les dynamiques culturelles et soutenir la création artistique en Bretagne
- Soutien à l'enseignement supérieur culturel

5.1.1 Une impulsion forte liée au plan de relance sur 21/22

La mobilisation des deux premières années du CPER et de crédits exceptionnels du plan de relance permettra une impulsion forte sur l'ensemble de l'action publique culturelle avec une focalisation particulière sur les enjeux patrimoniaux et de formation.

En complément des deux premières années du CPER, 11,3 M€ de crédits exceptionnels sont ainsi mobilisés par l'Etat pour le financement du plan cathédrale, la restauration des monuments historiques et la rénovation thermique de bâtiments culturels. Cela contribuera au soutien de l'activité économique.

En M€	Etat	Région	Fonds européens	Total
Années 21/22 CPER	3,97	4		
Plan cathédrale	5,31			
Monuments historiques	4,5	4,5		
Transition institutions	1,5		1,5 REACT-EU	
Total	15,28	8,5	1,5	25,28

Le Conseil régional y apportera sa contrepartie en mobilisant sur la partie monuments historiques, un montant équivalent à celui de l'Etat. Le fonds REACT-EU sera mobilisé sur les enjeux de rénovation énergétique.

5.1.2 Prolongée dans le CPER 21/27

Projection sur les 7 années du CPER.

En M€	Etat	Région	Fonds européens	Total
Patrimoine	6,5	7		
Création	4,5	5,26		
Transmission	2,9	2,1		
Plan de relance	11,31	8,5	1,5	
Total	25,21	22,86	1,5	49,57

5.2 Soutien aux équipements sportifs

La création de l'agence nationale du sport en 2019 a introduit de nouvelles modalités de gouvernance en lien avec les collectivités et le mouvement sportif avec pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales.

La mise en place de la conférence régionale des sports doit permettre l'élaboration d'un projet sportif territorial qui a vocation à couvrir l'ensemble des politiques sportives.

Une enveloppe de 5M€ est prévue pour le soutien à des projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs situés en priorité dans des territoires carencés qui comprennent des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ou dans des territoires ruraux (ZRR).

En M€	Etat	Région	Total
Agence nationale du sport-equipements sportifs années 21/27	5	5	10

5.3 Le soutien au développement des langues régionales

Une nouvelle convention additionnelle au contrat de plan sur le développement de l'enseignement et de la pratique des langues de Bretagne dans la vie quotidienne sera élaborée et jointe au CPER 2021/2027. Elle donnera un élan nouveau à cette politique publique essentielle et transversale.

5.4 Un volet insertion emploi formation

Le contexte de crise économique et sociale appelle une mobilisation particulièrement forte des politiques publiques de formation, et d'insertion dans l'emploi.

L'essentiel de ces dispositifs, de l'Etat et de la Région articulés avec les actions des départements et à celles des partenaires sociaux ne passe pas, historiquement par la contractualisation Etat Région.

Le plan de relance est néanmoins pour 21/22 le cadre d'une impulsion nouvelle pour répondre à une conjoncture exceptionnelle.

5.4.1 Une impulsion donnée dans le cadre du plan de relance.

Dans le cadre du plan de relance 2021 - 2022, en complément des deux premières années de mise en œuvre du futur CPER et de l'ensemble des politiques publiques concourant à ces objectifs, des enveloppes exceptionnelles pourront être mobilisées pour mettre en œuvre les orientations du volet emploi et accélérer la réalisation des projets :

- 26 M€ pour le financement de 3 700 parcours qualifiants supplémentaires notamment destinés aux jeunes en recherche d'emploi ;
- 9,1 M€ pour le financement de formations supplémentaires aux métiers d'infirmiers et d'aides-soignants ; dont 5 822 520 M € pour la création de places en IFAS et 3 303 000 € pour la création de places en IFSI ;
- 12,6 M€ pour la rémunération des stagiaires (public jeune et adulte) : dont 7 014 049 € pour les adultes et 5 624 473 € pour les jeunes.
- 1,074 M en 2021 dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté ».

En M€	Etat	Région
21/22 du CPER	3,44	3,44
Enveloppe complémentaire PRIC	26	Valorisation de 178 M€ de ses politiques sectorielles
Rémunération stagiaires adultes	7,01	
Rémunération stagiaires jeunes	5,62	
Création de places IFAS	5,82	
Création de places IFSI	3,30	
Plan pauvreté	1,07	
Total	52,26	181,44

5.4.2 prolongé dans un CPER 21/27

Le CPER se prolongera sur 21/27 autour des priorités suivantes :

- Soutien aux démarches territoriales innovantes, dans le cadre du CPRDFOP et via des commissions territoriales emploi/formation. Seront soutenues des actions en lien avec l'ESS ainsi que des initiatives territoriales innovantes en matière d'emploi et de formation dont les démarches de GPECT.
- Soutien à des outils partagés avec la consolidation de l'action du GREF (Carif-Oref en Bretagne).
- Poursuite du développement de la performance des entreprises et des organisations en améliorant les conditions de travail des salariés et la qualité de vie au travail via le soutien à l'ARACT.
- Développement des travaux d'observation et analyse sectoriels.
- Evaluation du CPRDFOP sur 2020- 2021 afin de préparer le futur cadre d'action en 2022
- Soutien aux actions menées en matière d'égalité professionnelle et notamment en matière d'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi.

Projection sur les 7 années du CPER.

En M€	Etat	Région	Total
CPER 21/27	12,01	12,01	24,02
Plan de relance	47,75		
Valorisation PRIC	112	Valorisation politique sectorielle 178	
Total	171,76	190	361,76

5.5 Un volet portant sur les usages numériques et l'éducation

5.5.2 Usages numériques

Si l'enjeu de la numérisation de l'économie et de la société était déjà identifié comme l'un des défis majeurs des années à venir, la crise Covid est venue en souligner l'urgence et le caractère vital.

Etat et Région y sont fortement engagés au titre de leurs actions de développement économique et de soutien à la modernisation des entreprises. Le Conseil régional pour sa part s'y investit dans le cadre de son engagement spécifique « pour un numérique responsable ».

Le plan de relance et la mobilisation des fonds européens permettent de donner une impulsion nouvelle sur 21/22 aux actions conduites en région pour l'inclusion numérique, soulignant que la question de la numérisation est aussi un défi social.

Le plan de relance prévoit deux enveloppes exceptionnelles de l'Etat : 7 M€ pour des actions d'inclusion numérique, y compris le financement de postes de médiateurs numériques et le soutien aux lieux dédiés.

La nécessité de développer un service public numérique éducatif au service de la continuité éducative et de l'école inclusive en tous points du territoire a été mise en évidence durant la crise sanitaire. Afin de doter les classes de lycée (enseignement général, technologique, professionnel) d'équipements permettant d'assurer, dans un cadre sécurisé, un enseignement hybride à destination d'élèves en classe et à distance, une mesure d'aide à l'équipement est inscrite dans le plan de relance. Cette mesure s'inscrit dans un dispositif d'ensemble, tant pédagogique que technique et d'accompagnement humain qui tient compte des disparités géographiques, sociales et de degré de maturité numérique.

La région y apportera des contreparties sur ses propres politiques et en mobilisant des fonds européens, FEDER et REACT-EU.

Les collectivités locales pourront être sollicitées pour participer aux plans de financement, s'agissant de projets montés en proximité.

Enfin, attachés au déploiement de services numériques conçus et réalisés avec les usagers, l'État et la région réaffirment leur collaboration au sein du laboratoire régional d'innovations publiques Tilab, cofinancé à parité depuis sa création.

En M€	Etat	Région	Fonds européens	Autres collectivités	Total
Inclusion numérique 21/22	7		3,5	3,5	
Numérique éducatif 21/22	0,97	1,3			
Total	7,97	1,3	3,5	3,5	16,27

5.5.3 La rénovation des internats.

Le Conseil régional est engagé dans un vaste plan de rénovation des internats dans les lycées.

La mise en œuvre du plan de relance doit être l'opportunité de mobiliser des financements exceptionnels pour en accélérer le déploiement.

A ce titre il a fait acte de candidature à l'appel à projet internats d'excellence, permettant de financement à hauteur de 50% d'un programme de travaux de 2,07 M€ pour la rénovation du Lycée Pierre GUEGUIN à Concarneau.

Une demande en faveur d'un internat d'excellence au collège Saint-Exupéry à Vannes a également été formulée à hauteur de 50 % d'un programme de travaux de 3,75M€

En M€	Etat	Région	Autre collectivité	Total
Plan de relance si réussite à l'AAP	1,035 sous réserve	1,035		2,07
	1,562 500 sous réserve			3,75

5.6 Santé

Le COPERMO a pris l'engagement d'appuyer financièrement la réalisation d'opérations d'investissement à hauteur de 69 625 040 € en Bretagne correspondant à des opérations de modernisation des établissements de santé publics et privés.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés		69 625 043 €
Fonds d'intervention régional (FIR)		5 340 000 €

Plan de relance: le Ségur de la santé les moyens affiche au niveau national 2,5 milliards€ pour les investissements publics dont 125 501 996€ seront mobilisés pour la Bretagne.

Thématique du plan de relance	Mesure	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Ségur de la santé / dépendances	Investissement public (dont rénovation thermique)	125 501 996 €

5.7 Égalité femmes-hommes

La Bretagne se caractérise sur le champ de l'égalité entre les femmes et les hommes, par un engagement historique, durable et reconnu, s'appuyant sur ses réseaux associatifs, institutionnels, politiques, économiques et sociaux. Elle se distingue également par des habitudes de travail et d'élaboration de projet en coopération, l'État mobilisant sur le champ de l'égalité, l'ensemble de ses services régionaux et/ou départementaux, et déployant sa politique publique en lien avec les collectivités locales, les universités et grandes écoles, les acteurs associatifs, économiques et sociaux. Les collectivités, de leur côté, déploient une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs politiques et compétences. Pour ce qui la concerne, la Région s'est très tôt engagée dans le champ de ses responsabilités et contribue à diffuser une culture de l'égalité partout en Bretagne en mobilisant un réseau de partenaires engagés dans tous les territoires au premier rang desquelles les collectivités.

L'égalité entre les femmes et les hommes figure parmi les axes prioritaires du CPER 2021-2027 au travers des 4 priorités suivantes :

- Améliorer l'observation des inégalités et évaluer les politiques publiques à l'aune de l'égalité femmes-hommes.
- Lever les freins à la place des femmes dans la sphère économique et sur le marché de l'emploi :
 - Développer l'entrepreneuriat des femmes au travers du PAR, plan d'action régional pour la création d'entreprise par les femmes en Bretagne,
 - Lever les freins à l'emploi des femmes pour une véritable autonomie sociale et économique,
 - Garantir une mixité des métiers par la sensibilisation et la formation à l'égalité femmes-hommes :
 - dès le plus jeune âge, en milieu scolaire
 - tout au long de la vie, notamment avec les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi
 - Permettre un égal accès des femmes à un emploi de qualité, quels que soient leur situation personnelle (monoparentalité) et leur territoire.
- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes :
 - la prévention et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales
 - la prise en charge des auteurs de violences
 - la levée des freins à l'emploi et à l'insertion professionnelle des femmes en parcours de sortie de la prostitution
 - la prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles, notamment au travail
- faire des grands projets régionaux structurants des leviers de l'égalité femmes-hommes.

Projection sur les 7 années du CPER.

En M€	Etat	Région	Total
	1,96	1,8	3,76

II – Pilotage du plan de relance dans sa globalité, au-delà des volets territorialisés

L'ambition inédite du plan national de relance se traduit par la mobilisation d'enveloppes de financement massives, provenant de multiples sources. Il en résulte une réelle complexité, qu'il convient de maîtriser dans la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Il convient donc :

- D'assurer la lisibilité de ce plan pour tous ceux qui peuvent être concernés,
- De garantir à tous le même niveau d'information sur les opportunités pouvant se présenter,
- D'organiser le suivi précis du calendrier de déploiement des différentes démarches,
- D'assurer la bonne mobilisation, au bon moment, de tous les acteurs potentiellement concernés,
- De favoriser le montage des dossiers en évitant la sur-mobilisation des acteurs et en prêtant appui à ceux qui sont les moins outillés pour faire.

Ces objectifs généraux dépassent largement le champ du présent accord qui porte essentiellement sur la partie territorialisée du plan.

Le pilotage à l'échelle régionale doit ainsi porter sur l'ensemble du plan et permettre le suivi

- des mesures visant à attribuer des financements via des appels à projets gérés au niveau national.
- des mesures visant à attribuer des financements via des appels à projets déconcentrés au niveau régional et gérés par des opérateurs (BPI et ADEME notamment).
- des mesures financées via des crédits déconcentrés au niveau régional ou infra régional.
- des crédits délégués directement aux collectivités.

L'Etat s'engage ainsi à mettre en place les instances et outils permettant :

- Une veille partagée : suivre les calendriers des appels à projets, disposer à temps de l'information, permettre de clarifier un paysage complexe)
- Une information homogène : traduire cette information et la diffuser de manière homogène et régulière afin que chacun en dispose, dans tous les services de l'Etat, des collectivités et auprès des acteurs privés concernés.
- Une animation ciblée : identifier, sujet par sujet, la nécessité d'animer les communautés d'acteurs concernés pour faire remonter les projets à temps.
- Des instances de régulation : assurer autant que possible la coordination des remontées de projets pour garantir une équité territoriale et éviter les projets manifestement inadaptés.
- Des outils de suivi : permettre de rendre compte de la mobilisation bretonne, et de l'atterrissage des crédits.

Le Conseil régional y apportera sa contribution.

Le comité de suivi régional est l'instance « faitière » de cette gouvernance : Co-présidé par le Préfet de région, le DRFIP et le Président du Conseil régional, il associe les préfetures de département, les grands opérateurs de l'Etat, une représentation de collectivités et les têtes de réseaux d'acteurs. Son rôle est de :

- Diffuser l'information aux acteurs et réseaux,
- Rendre compte et de suivre le déploiement.

Il se décline en comités départementaux.

Des instances opérationnelles pour assurer la veille partagée, l'organisation de l'animation, assurer les régulations nécessaires sont mises en place.

L'Etat et la Région partagent la même préoccupation d'assurer la meilleure utilisation des fonds européens qui seront mobilisés dans le cadre du plan de relance, 40 Milliards à l'échelle nationale et 94 M€ gérés par le Conseil régional au plan local. Pour cela, l'Etat s'engage à informer au plus tôt le Conseil régional des priorités sur lesquelles il entend flécher le FRR. Au plan local, le Conseil régional et le SGAR veilleront à décroiser les financements, thème par thème ou projet par projet pour éviter tout cumul non admis par la Commission européenne.

Sur le champ du développement économique, l'Etat et la Région signeront dans les semaines à venir une convention de partenariat assurant à l'ensemble des acteurs économiques une parfaite coordination de leurs actions et améliorant la relation entre les impulsions données par l'Etat au niveau central et les politiques régionales.

L'Etat et la Région, en lien avec les Départements et l'ADCF s'engagent à rechercher la plus grande cohérence entre la mise en place des **futurs CRTE** et le déploiement des politiques territoriales en Bretagne, notamment celle de la Région. Cette coordination étroite permettra en particulier la détermination d'une maille de contractualisation prenant en compte les attentes des acteurs d'une part, le souci de la transversalité des politiques publiques d'autre part.

Fait à Rennes, le

Emmanuel **BERTHIER**

Loïc **CHESNAIS-GIRARD**

Annexe : tableau récapitulatif et indicatif de l'ensemble des financements.

**Maquette financière indicative
 de l'accord de mise en œuvre du plan de relance et du CPER 2021-2027 pour la Bretagne**

Mise à jour le :
 15/12/20

Annexe budgétaire	PART ETAT				PART REGION	FONDS EUROPEENS	AUTRES COLLECTIVITES	AUTRES FINANCEURS	TOTAL hors Etat	TOTAL GENERAL
	Montants contractualisés 21 - 27	Montants valorisés 21 - 27	Montants plan de relance* 21 - 22	Montants totaux 21 - 27						
Cohésion des territoires	206 229 747 €	161 832 294 €	72 318 919 €	440 380 960 €	349 580 000 €	70 000 000 €	600 000 000 €	0 €	1 019 580 000 €	1 459 960 960 €
Réouverture du guichet du Plan France Très Haut Débit		90 000 000 €	60 000 000 €	150 000 000 €	200 000 000 €	70 000 000 €	600 000 000 €	0 €	870 000 000 €	1 091 832 294 €
Plan France Très Haut Débit		71 832 294 €		71 832 294 €						
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - FNADT	67 465 414 €		5 318 919 €	72 784 333 €	148 500 000 €				148 500 000 €	365 968 666 €
119 - Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements (DSIL)	68 784 333 €			68 784 333 €						
ANRU	57 300 000 €			57 300 000 €						
Banque des Territoires	11 600 000 €			11 600 000 €						
Inclusion numérique			7 000 000 €	7 000 000 €						
147 — Politique de la ville	1 080 000 €			1 080 000 €	1 080 000 €				1 080 000 €	2 160 000 €
Transition écologique	138 140 000 €	0 €	160 281 279 €	298 421 279 €	114 000 000 €	98 000 000 €	0 €	0 €	212 000 000 €	510 421 279 €
Agence de l'eau	81 700 000 €			81 700 000 €	25 000 000 €	20 000 000 €			45 000 000 €	126 700 000 €
Rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités			87 363 580 €	87 363 580 €	60 000 000 €				60 000 000 €	147 363 580 €
Rénovation thermique des bâtiments publics Etat (hors bâti universitaire)			54 132 144 €	54 132 144 €						
ADEME	42 525 000 €			42 525 000 €	25 000 000 €	20 000 000 €			45 000 000 €	87 525 000 €
Biodiversité sur les territoires			9 885 555 €	9 885 555 €	4 000 000 €	50 000 000 €			54 000 000 €	63 885 555 €
Densification et renouvellement urbain			8 900 000 €	8 900 000 €		8 000 000 €			8 000 000 €	16 900 000 €
113 - Paysages, eau et biodiversité	6 265 000 €			6 265 000 €					0 €	6 265 000 €
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	3 300 000 €			3 300 000 €					0 €	3 300 000 €
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	2 250 000 €			2 250 000 €					0 €	2 250 000 €
Office français de la biodiversité	2 100 000 €			2 100 000 €					0 €	2 100 000 €
Santé	0 €	74 965 040 €	125 501 996 €	200 467 036 €	0 €	5 000 000 €	0 €	0 €	5 000 000 €	205 467 036 €
Sécur de la Santé - investissements publics			125 501 996 €	125 501 996 €					0 €	125 501 996 €
Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés		69 625 040 €		69 625 040 €					0 €	69 625 040 €
Fonds d'intervention régional		5 340 000 €		5 340 000 €		5 000 000 €			5 000 000 €	10 340 000 €
Emploi et formation professionnelle	12 045 000 €	111 960 000 €	47 797 042 €	171 802 042 €	190 045 000 €	0 €	0 €	0 €	190 045 000 €	361 847 042 €
PRIC - Pacte régional d'investissement dans les compétences (2021-2022)		111 960 000 €		111 960 000 €	178 000 000 €				178 000 000 €	289 960 000 €
PIC - Parcours qualifiants pour les jeunes			26 033 000 €	26 033 000 €					0 €	26 033 000 €
103 — Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	12 045 000 €			12 045 000 €	12 045 000 €				12 045 000 €	24 090 000 €
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - adultes			7 014 049 €	7 014 049 €					0 €	7 014 049 €
Création de places en IFAS			5 822 520 €	5 822 520 €					0 €	5 822 520 €
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - jeunes			5 624 473 €	5 624 473 €					0 €	5 624 473 €
Création de places en IFSI			3 303 000 €	3 303 000 €					0 €	3 303 000 €
Enseignement supérieur, recherche et innovation	110 102 000 €	49 400 000 €	57 221 309 €	216 723 309 €	82 500 000 €	45 000 000 €	78 300 000 €	29 000 000 €	234 800 000 €	451 523 309 €
150 - Formations supérieures et recherche universitaire / 231 - Vie étudiante	56 850 000 €		57 221 309 €	163 471 309 €	82 500 000 €	45 000 000 €	78 300 000 €	29 000 000 €	234 800 000 €	451 523 309 €
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	26 000 000 €			26 000 000 €						
144 - Environnement et prospective de la politique de défense et autres programmes	10 000 000 €	49 400 000 €		10 000 000 €						
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	9 000 000 €			9 000 000 €						
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	6 692 000 €			6 692 000 €						
178 — Préparation et emploi des forces	1 560 000 €			1 560 000 €						
Mobilité multimodale	13 800 000 €	8 801 566 €	54 197 439 €	76 799 005 €	56 200 000 €	0 €	39 374 000 €	0 €	95 574 000 €	172 373 005 €
CPER routes	200 000 €		37 426 000 €	37 626 000 €	28 700 000 €		2 474 000 €		31 174 000 €	68 800 000 €
CPER ferroviaires	13 600 000 €		8 000 000 €	21 600 000 €	27 500 000 €		36 900 000 €		64 400 000 €	86 000 000 €
Sécurisation des passages à niveaux (crédits SNCF)		6 918 462 €	4 753 846 €	11 672 308 €					0 €	11 672 308 €
Accessibilité des gares (crédits SNCF)		1 280 000 €	997 500 €	2 277 500 €					0 €	2 277 500 €
Petites lignes ferroviaires (crédits SNCF)			1 500 000 €	1 500 000 €					0 €	1 500 000 €
Soutien au fret ferroviaire			1 000 000 €	1 000 000 €					0 €	1 000 000 €
Bruit ferroviaire (crédits SNCF)		603 104 €	20 093 €	623 197 €					0 €	623 197 €
Etudes RER métropolitain			500 000 €	500 000 €					0 €	500 000 €
Développement économique et Economie sociale et solidaire	3 640 000 €	9 961 522 €	14 943 000 €	28 544 522 €	54 904 522 €	0 €	0 €	0 €	54 904 522 €	83 449 044 €
PIA 4 régionalisé		9 961 522 €	14 943 000 €	24 904 522 €	24 904 522 €				24 904 522 €	49 809 044 €
Fonds propres				0 €					0 €	0 €
Tourisme				0 €					0 €	0 €
Innovation				0 €					0 €	0 €
305 - Stratégie économique et fiscale	3 640 000 €			3 640 000 €					0 €	3 640 000 €
Fonds propres				0 €	30 000 000 €				30 000 000 €	30 000 000 €
Culture	13 900 000 €	0 €	11 310 000 €	25 210 000 €	22 860 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	24 360 000 €	49 570 000 €
175 — Patrimoine	6 500 000 €			6 500 000 €	7 000 000 €				7 000 000 €	13 500 000 €
Plan cathédrale			5 310 000 €	5 310 000 €	3 990 716 €	704 244 €			4 694 960 €	10 004 960 €
131 - Création	4 500 000 €			4 500 000 €	5 260 000 €				5 260 000 €	9 760 000 €
Restauration des monuments historiques (hors Etat)			4 500 000 €	4 500 000 €	3 381 963 €	596 817 €			3 978 780 €	8 478 780 €
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 900 000 €			2 900 000 €	2 100 000 €				2 100 000 €	5 000 000 €
Fonds de transition écologique institutions en région			1 500 000 €	1 500 000 €	1 127 321 €	198 939 €			1 326 260 €	2 826 260 €
Education, jeunesse et sports	5 000 000 €	2 597 500 €	0 €	7 597 500 €	6 035 000 €	0 €	0 €	0 €	6 035 000 €	13 632 500 €
Agence nationale du Sport	5 000 000 €			5 000 000 €	5 000 000 €				5 000 000 €	10 000 000 €
rénovation internats		2 597 500 €		2 597 500 €	1 035 000 €				1 035 000 €	3 632 500 €
Agriculture et alimentation	0 €	0 €	57 000 000 €	57 000 000 €	5 000 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 000 €	62 000 000 €
transition agricole, alimentation et forêt pour préparer l'agriculture de demain			57 000 000 €	57 000 000 €	5 000 000 €				5 000 000 €	62 000 000 €
Mer et littoral	0 €	7 000 000 €	0 €	7 000 000 €	51 000 000 €	0 €	0 €	0 €	51 000 000 €	58 000 000 €
Investissements régionaux fléchés		7 000 000 €		7 000 000 €	51 000 000 €				51 000 000 €	58 000 000 €
Egalité entre les femmes et les hommes	1 960 000 €	0 €	0 €	1 960 000 €	1 800 000 €	0 €	0 €	0 €	1 800 000 €	3 760 000 €
137 — Egalité entre les femmes et les hommes	1 960 000 €			1 960 000 €	1 800 000 €				1 800 000 €	3 760 000 €
Total général	504 816 747 €	426 517 922 €	600 570 984 €	1 531 905 653 €	933 924 522 €	219 500 000 €	717 674 000 €	29 000 000 €	1 900 098 522 €	3 432 004 175 €